Enquête publique unique du 16 mai 2025 (9 heures) au 16 juin 2025 (11 heures)

Projets de révision allégée n°1 et 2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacement (PLUiHD)

Annexes au rapport du commissaire enquêteur

- Annexe 1 Décision n° E25000041/45 du 26 mars 2025 du président du Tribunal Administratif
- Annexe 2 Arrêté n° 25-79 du 23 avril 2025 du président de la Communauté d'AME
- Annexe 3 Avis d'enquête publique unique
- Annexe 4 Publication de l'avis d'enquête publique dans deux journaux
- Annexe 5 Certificats d'affichage de l'arrêté de mise à l'enquête et de l'avis d'enquête
- Annexe 6 Procès-verbal de synthèse du commissaire enquêteur
- Annexe 7 Mémoire en réponse du président de la Communauté d'AME

Enquête publique unique du 16 mai 2025 (9 heures) au 16 juin 2025 (11 heures)

Projets de révision allégée n°1 et 2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacement (PLUiHD)

Annexe 1 au rapport du commissaire enquêteur

Décision n° E25000041/45 du 26 mars 2025 du président du Tribunal Administratif désignant le commissaire enquêteur

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLÉANS

26/03/2025

N° E25000041 /45

Le président du tribunal administratif

E- Décision désignation commissaire

Vu, enregistrée le 24/03/2025, la lettre par laquelle le président de la Communauté Agglomération Montargoise demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

les projets de révision allégée n°1 et n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacement (PLUi-HD) de la Communauté d'Agglomération Montargoise Et rives du Loing (Loiret) ;

Vu le code de l'environnement;

Vu le code de l'urbanisme;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

DECIDE

<u>Article 1^{er}</u>: Monsieur Pascal GALLON est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

<u>Article 2</u>: Monsieur Michel VERNAY est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Article 3: Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

Article 4: La présente décision sera notifiée au président de la Communauté Agglomération Montargoise, à Monsieur Pascal GALLON et à Monsieur Michel VERNAY.

le président,

Benoist GUEVEL

Enquête publique unique du 16 mai 2025 (9 heures) au 16 juin 2025 (11 heures)

Projets de révision allégée n°1 et 2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacement (PLUiHD)

Annexe 2 au rapport du commissaire enquêteur

Arrêté n° 25-79 du 23 avril 2025

du président de la Communauté d'AME

engageant la mise à l'enquête publique unique

Г	PEPARTEMENT
	Loiret
	CANTON
	Montargis
Commu	nauté d'Agglomération

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté-Egalité-Fraternité
ARRETE DU PRESIDENT



Reçu en préfecture le 24/04/2025

ID: 045-244500203-20250423-A25_79-AR

Publié le 24/04/2025

Objet: Révision Allégée n°1 et n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Déplacements Urbains (PLUiHD) sur les communes d'Amilly et de Vimory - Organisation de l'enquête publique. Envoyé en préfecture le 24/04/2025

Le Président de la Communauté d'Agglomération,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L 123-3 à L 123-15, R 123-2 à R 123-24,

Vu la délibération n°20-56 du Conseil communautaire du 27 février 2020 approuvant le PLUiHD de l'Agglomération Montargoise Et rives du loing,

Vu la délibération n°23-150 du Conseil communautaire du 16 mai 2023 prescrivant la procédure de révision allégée n°1 du PLUiHD (commune d'Amilly, rue des Pointards),

Vu la délibération n°24-53 du Conseil communautaire du 6 février 2024 prescrivant la procédure de révision allégée n°2 du PLUiHD (commune de Vimory, secteur de l'aérodrome),

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique,

Vu la délibération n°24-298 du Conseil Communautaire du 12 novembre 2024 arrêtant le projet de révision allégée n°1 du PLUiHD.

Vu la délibération n°24-299 du Conseil Communautaire du 12 novembre 2024 arrêtant le projet de révision allégée n°2 du PLUiHD.

Vu la décision nº E25000041 /45 en date du 26 mars 2025 du Président du Tribunal Administratif d'Orléans désignant Monsieur Pascal GALLON, commissaire enquêteur titulaire pour l'enquête publique relative aux procédures de révisions allégées susvisées.

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} - Il sera procédé à une enquête publique unique sur les projets de révision allégée n°1 et n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Déplacements Urbains (PLUiHD) pour une durée de 31 jours consécutifs à compter du vendredi 16 mai 2025 (9 heures) jusqu'au lundi 16 juin 2025 (11 heures).

Les projets portent sur le reclassement d'une parcelle privée située rue des Pointards à Amilly et au reclassement d'une partie de l'aérodrome à Vimory.

ARTICLE 2 - Conformément à l'ordonnance n° E25000041 /45 en date du 26 mars 2025 du Président du Tribunal Administratif d'Orléans, Monsieur Pascal GALLON est nommé commissaire enquêteur pour conduire cette enquête publique.

Monsieur Michel VERNAY est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour cette enquête.

ARTICLE 3 - L'AME est l'autorité compétente de cette procédure. Le siège de l'enquête publique est fixé au siège de l'AME (1 rue du Faubourg de la Chaussée à Montargis).

Toute information peut être demandée auprès de l'accueil et du Pôle Urbanisme Habitat Mobilités de l'AME.

L'enquête publique se déroulera au siège de l'AME (Hôtel Communautaire - 1 rue du Faubourg de la Chaussée à Montargis), ainsi qu'en Mairie d'Amilly (3, rue de la Mairie à Amilly) et en Mairie de Vimory (Place du Cas Rouge à Vimory).

Agglomération Montargoise Et rives du loing, 1, rue du Faubourg de la Chaussée, CS 10317, 45125 MONTARGIS CEDEX

Reçu en préfecture le 24/04/2025

Publié le 24/04/2025



ID: 045-244500203-20250423-A25_79-AF

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra :

- Consulter les dossiers de révision allégée n°1 et n°2 du PLUiHD :
 - En version « papier » à l'AME, à « l'Hôtel Communautaire », ainsi qu'en Mairie d'Amilly (commune du lieu du projet de révision allégée n°1) et de Vimory (commune du lieu du projet de révision allégée n°2), aux jours et heures habituels d'ouverture;
 - En version numérique sur le site internet <u>www.agglo-montargoise.fr</u>;
- Consigner ses observations et propositions :
 - ❖ Sur le registre « papier » ouvert à cet effet à l'AME (à « l'Hôtel Communautaire ») − il s'agit du registre principal, ainsi qu'en Mairie d'Amilly et de Vimory, aux jours et heures habituels d'ouverture − il s'agit des registres subsidiaires ;
 - En version numérique, par mail à l'adresse suivante : pluihd@agglo-montargoise.fr;
 - ❖ Par correspondance à l'attention du Commissaire enquêteur, en précisant sur l'enveloppe « Enquête publique : Révision Allégée n°1 et n°2 du PLUiHD − Rue des Pointards (AMILLY) et secteur de l'aérodrome (VIMORY) » à l'AME, 1 rue du Faubourg de la Chaussée − CS10317 − 45125 MONTARGIS CEDEX.

Toutes les observations et propositions reçues (courriers et courriels) seront annexées dans le registre d'enquête papier principal de l'AME. Les courriels seront mis en ligne sur le site internet <u>www.agglomontargoise.fr.</u> dans un répertoire dédié à l'enquête.

Le dossier d'enquête publique comprend :

- Les délibérations de prescription des procédures,
- Les projets de dossier (notices explicatives, zonages et les incidences éventuelles sur l'environnement),
- Les délibérations d'arrêt des procédures,
- Le compte-rendu de la réunion de présentation du projet aux Personnes publiques associées du 12 décembre 2024,
- Les avis écrits de la Commission départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), et de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe).

Lieux, jours et heures d'ouverture :

Lieu	ADRESSE	Jours	HEURES
Siège de l'AME	Hôtel Communautaire de l'AME, 1 rue du Faubourg de la Chaussée, 45200 MONTARGIS	du lundi au vendredi	9h - 12h 14h - 17h
Mairie d'Amilly	3 rue de la Mairie 45200 AMILLY	du lundi au jeudi	8h30 - 12h 14h - 17h30
		vendredi	8h30 - 12h 14h - 17h
Mairie de Vimory	Place du Cas Rouge, 45700 VIMORY	Lundi, mardi, mercredi, jeudi, samedi	9h – 12h
		Vendredi	9h – 12h 13h30 – 16h30

ARTICLE 4- Le Commissaire enquêteur recevra le public aux permanences suivantes :

Lieu	ADRESSE	Jours	HEURES
Mairie de Vimory	Place du Cas Rouge, 45700 VIMORY	Mercredi 28 mai 2025	de 9h à 12h
Mairie d'Amilly	3 rue de la Mairie 45200 AMILLY	Mercredi 28 mai 2025	de 14h30 à 16h30
Hôtel Communautaire de l'AME	1 rue du Faubourg de la Chaussée, 45200 MONTARGIS	Lundi 16 juin 2025	de 9h à 11h

<u>ARTICLE 5</u> – Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans la rubrique « annonce légale » des journaux suivants : L'éclaireur du Gâtinais et la République du Centre.

Envoyé en préfecture le 24/04/2025

Reçu en préfecture le 24/04/2025

Publié le 24/04/2025



Le présent arrêté sera publié par voie d'affichage ou tout autre procédé en usage :

- Au siège de l'AME;
- Dans les locaux de l'AME (au « Pôle Urbanisme Habitat Mobilités »);
- En Mairies d'Amilly et de Vimory.

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête :

- Avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion ;
- Au cours de l'enquête en ce qui concerne la deuxième insertion.

Un avis d'enquête sera affiché à proximité des lieux concernés par le projet (rue des Pointards – Amilly et secteur de l'aérodrome - Vimory), 15 jours au moins avant la date d'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci. Il respectera l'arrêté ministériel du 9 septembre 2021 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis de l'enquête publique mentionné à l'article R. 123-11 du code de l'environnement.

<u>ARTICLE 6</u> – A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos par le Commissaire enquêteur qui les transmettra au Président de l'Agglomération Montargoise Et rives du loing dans un délai de trente jours maximum, accompagnés de son rapport et de ses conclusions motivées.

Copies du rapport et des conclusions seront communiquées aux Maires d'Amilly, de Vimory, et à Monsieur le Président du Tribunal Administratif.

Au terme de l'enquête publique, le Conseil communautaire de l'AME se prononcera sur l'issue des procédures en tenant compte de l'avis rendu par le commissaire enquêteur et des modifications à apporter le cas échéant.

Le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public pendant une année :

- Au Pôle Urbanisme Habitat Mobilités de l'AME :
- sur le site internet de l'AME à l'adresse suivante : <u>www.agglo-montargoise.fr.</u>

ARTICLE 7 – Copie du présent arrêté sera adressé à :

Madame la Préfète du Loiret, Monsieur le Commissaire enquêteur.

Fait à MONTARGIS, le 23 avril 2025.

Signature de,

Jeans Paul BILLAULT

Enquête publique unique du 16 mai 2025 (9 heures) au 16 juin 2025 (11 heures)

Projets de révision allégée n°1 et 2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacement (PLUiHD)

Annexe 3 au rapport du commissaire enquêteur

Avis d'enquête publique unique



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Agglomération Montargoise Et rives du loing (AME)

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

REVISION ALLEGEE N°1 et N°2 DU PLUiHD Rue des Pointards (AMILLY) – Aérodrome (Vimorv)

Le public est informé qu'en application des dispositions du Code de l'Urbanisme, le Président de l'AME soumet aux formalités d'enquête publique deux projets de révision allégée n°1 et n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Déplacement Urbain (PLUiHD) sur la commune d'Amilly (Rue des Pointards pour un reclassement de terrain) et sur le commune de Vimory (secteur de l'aérodrome pour un reclassement partiel lié à l'activité du site et son développement).

L'AME est l'autorité compétente de cette procédure. Le siège de l'enquête publique est fixé à l'Hôtel Communautaire de l'AME (1 rue du Faubourg de la Chaussée à Montargis). Toute information peut être demandée auprès de l'accueil et du Pôle Urbanisme Habitat Mobilités de l'AME (Centre commercial de la Chaussée - 1^{er} étage, 30 rue du Faubourg de la Chaussée à Montargis).

Au terme de l'enquête publique, le Conseil communautaire de l'AME se prononcera sur l'issue de cette procédure. L'enquête publique se déroulera au siège de l'AME à l'Hôtel Communautaire (1 rue du Faubourg de la Chaussée à Montargis), en Mairie d'Amilly (3, rue de la Mairie à Amilly - commune du lieu du projet de révision allégée n°1), et en Mairie de Vimory (Place du Cas Rouge à Vimory – commune du lieu du projet de révision allégée n°2) pendant une durée de 31 jours consécutifs s'échelonnant du :

VENDREDI 16 MAI 2025 (9H) AU LUNDI 16 JUIN 2025 (11H).

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra :

- Consulter le dossier de PLUiHD :
 - en version « papier » au siège de l'AME, ainsi qu'en Mairie d'Amilly et de Vimory, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
 - en version numérique sur le site internet <u>www.agglo-montargoise.fr</u>,
- Consigner ses observations et propositions :
 - ❖ sur le registre « papier » ouvert à cet effet à l'AME (Hôtel Communautaire), ainsi qu'en Mairie d'Amilly et de Vimory aux jours et heures habituels d'ouverture ;
 - en version numérique, par mail à l'adresse suivante : pluihd@agglo-montargoise.fr.
 - par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur, en précisant sur l'enveloppe « Enquête publique : révision allégée n°1 et n°2 du PLUiHD » à l'AME, 1 rue du Faubourg de la Chaussée − CS10317 − 45125 MONTARGIS CEDEX.

Toutes les observations et propositions reçues (courriers et courriels) seront annexées dans le registre d'enquête papier de l'AME. Les courriels seront mis en ligne sur le site internet www.agglo-montargoise.fr, dans un répertoire dédié à l'enquête.

Monsieur Pascal GALLON a été désigné comme commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif d'Orléans pour conduire cette enquête publique. Il se tiendra à la disposition du public aux permanences suivantes :

LIEU	ADRESSE	Jours	HEURES
Mairie d'Amilly	3 rue de la Mairie	Mercredi 28 mai 2025	de 14h30 à
	45200 AMILLY		16h30
Mairie de Vimory	Place du Cas Rouge	Mercredi 28 mai 2025	de 9h à 12h
	45700 VIMORY		de 911 à 1211
Hôtel Communautaire de	1 rue du Faubourg de la Chaussée à	Lundi 16 juin 2025	de 9h à 11h
l'AME	MONTARGIS	Lunar 10 Juni 2023	de 911 à 1111

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions. le conseil communautaire de l'AME se prononcera sur l'issue des procédures en tenant compte de l'avis rendu par le commissaire enquêteur et des modifications à apporter le cas échéant. Il pourra en être pris connaissance pendant une durée de 1 an, à l'AME et sur le site internet à l'adresse suivante : www.agglo-montargoise.fr.

Enquête publique unique du 16 mai 2025 (9 heures) au 16 juin 2025 (11 heures)

Projets de révision allégée n°1 et 2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacement (PLUiHD)

Annexe 4 au rapport du commissaire enquêteur

Publication de l'avis d'enquête publique unique dans deux journaux

- La République du Centre les 26 avril et 21 mai 2025
- L'Éclaireur du Gâtinais les 30 avril et 21 mai 2025

Annonces classées

Etude de Maîtres Antoine BOITELLE et Stéphanie BRILL Notaires associés, 54 rue Alsace Lorraine, 45000 Orléans

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

(ARTICLE 1378-1 CODE DE PROCEDURE CIVILE et 1007 du CODE CIVIL) Par testament olographe du 14 mars 2013 Monsieur Daniel Gaston Olivier Paul MEUNIER, célibataire demeurant à ORLEANS (45100) 26 avenue de la Mouillère né à ORLEANS (45000), le 6 mai 1953, décédé à ORLEANS (45000) (FRANCE), le 4 décembre 2024 a institué un ou plusieurs léagtaires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Stéphanie BRILL notaire à ORLEANS (45000), suivant procès-verbal en date du 15 avril 2025, dont une copie authentique a été reçue par le tribunal Judiciaire d'ORLEANS, duquel il résulte que le légataire rempli les condi-

Les oppositions à l'exercice de ses droits sont à former, en l'étude de Me Stéphanie BRILL, notaire à ORLEANS, notaire chargé du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception susvisée par le Greffe du tribunal Judiciaire d'ORLEANS. En cas d'opposition le légataire sera soumis

gglomération iii ontargoise

AGGLOMERATION MONTARGOISE ET RIVES DU LOING

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

REVISION ALLEGEE №1 - RUE DES POINTARDS (AMILLY) ET №2 -AÉRODROME (VIMORY) DU PLUIHD

Le public est informé qu'en application des dispositions du Code de l'Urbanisme, le Président de l'AME soumet aux formalités d'enquête publique deux projets de révision allégée nº1 et nº2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Déplace ment Urbain (PLUiHD) sur la commune d'Amilly (Rue des Pointards pour un reclassement de terrain) et sur le commune de Vimory (secteur de l'aérodrome pour un reclassement partiel lié à l'activité du site et son

L'AME est l'autorité compétente de cette procédure. Le siège de l'enquête publique est fixé à l'Hôtel Communautaire de l'AME (1 rue du Faubourg de la Chaussée à Montargis). Toute information peut être demandée auprès de l'accueil et du Pôle Urbanisme Habitat Mobilités de l'AME (Centre commercial de la Chaussée - 1er étage, 30 rue du Faubourg de la Chaussée à Montargis).

Au terme de l'enquête publique, le Conseil communautaire de l'AME se prononcera sur l'issue de cette procédure.

L'enquête publique se déroulera au siège de l'AME à l'Hôtel Communau-taire (1 rue du Faubourg de la Chaussée à Montargis), en Mairie d'Amilly (3, rue de la Mairie à Amilly - commune du lieu du projet de révision allégée nº1), et en Mairie de Vimory (Place du Cas Rouge à Vimory - commune du lieu du projet de révision allégée nº2) pendant une durée de 31 jours consécutifs s'échelonnant du : Vendredi 16 MAI 2025 (9h) au Lundi 16 JUIN 2025 (11h).

Consulter le dossier de PLUiHD :

- en version « papier » au siège de l'AME, ainsi qu'en Mairie d'Amilly et de Vimory, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- en version numérique sur le site internet agglo-montargoise.fr, Consigner ses observations et propositions
- -sur le registre « papier » ouvert à cet effet à l'AME (Hôtel Communau
- taire), ainsi qu'en Mairie d'Amilly et de Vimory aux jours et heures habituels d'ouverture : - en version numérique, par mail à l'adresse suivante : pluihd@agqlo-
- montargoise.fr.
- par correspondance à l'attention du Commissaire enquêteur, en précisant sur l'enveloppe « Enquête publique : révision allégée nº1 et nº2 du PLUiHD » à l'AME, 1 rue du Faubourg de la Chaussée - CS10317 - 45125 MONTARGIS CEDEX.

Toutes les observations et propositions reçues (courriers et courriels) seront annexées dans le registre d'enquête papier de l'AME. Les courriels seront mis en ligne sur le site internet www.agglo-montargoise.fr, dans un répertoire dédié à l'enquête.

Monsieur Pascal GALLON a été désigné comme commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif d'Orléans pour conduire cette enquête publique. Il se tiendra à la disposition du public aux permanences suivantes :

Mairie d'Amilly - 3 rue de la Mairie, 45200 AMILLY - Le mercredi 28 mai 2025 de 14h30 à 16h30

Mairie de Vimory - Place du Cas Rouge, 45700 VIMORY

- Le mercredi 28 mai 2025 de 9h à 12h

Hôtel Communautaire de l'AME, 1 rue du Faubourg de la Chaussée 45200 MONTARGIS

- Le lundi 16 iuin 2025 de 9h à 11h

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions. le Conseil communautaire de l'AME se prononcera sur l'issue des procédures en tenant compte de l'avis rendu par le commissaire enquêteur et des modifications à apporter le cas échéant. Il pourra en être pris connaissance pendant une durée de 1 an. à l'AME et sur le site internet à l'adresse suivante : www.agglo-montargoise.fr.



VENTES AUX ENCHÈRES DES COMMISSAIRES-PRISEURS ET SOCIÉTÉS DE VENTE VOLONTAIRE

SELARL MATTHIEU SEMONT

COMMISSAIRE DE JUSTICE T. +33(0)2 38 53 71 66 iudiciaire@philocale.fr

12 RUE JEAN NICOT

45140 SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE **MARDI 29 AVRIL 2025**

VÉHICULES I STOCK DE CHAUSSURES | TABLEAUX ET VIN MATÉRIEL DE NETTOYAGE

14H | SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE (45140) 12, RUE JEAN-NICOT.

Exposition chaussures 10h à 11h, 2 D rte de Chaingy, 45380 La Chapelle-Saint-Mesmin

Photographies sur www.interencheres.com/45007 Frais: 14,28 % - Paiement au comptant (espèces ou carte bleue + 2 pièces d'identité) Enlèvement immédiat.

VENTES JUDICIAIRES DES AVOCATS

SCP STOVEN PINCZON du SEL Avocats au barreau d'ORLÉANS 3/5, boulevard de Verdun 45000 ORLÉANS Tél. 02.38.53.24.68

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Commune d'Orléans (45000)

Il sera procédé à la vente aux enchères d'un immeuble situé 1, rue du Petit Chasseur, cadastré section Al n° 184, pour une contenance de 3 a 54 ca, comprenant

- 1) Logement d'une superficie de 87,41 m², composé de : - au rez-de-chaussée : entrée (4,59 m²), pièce (16,39 m²),
- à l'étage : dégagement (10,16 m²), WC (1,44 m²), salle d'eau (2,73 m²), 2 chambres (11,28 m² et 13,41 m²), cuisine (8,26 m2), salon (19,15 m2),
- à l'extérieur : abri (surface au sol de 9 m²), garage (surface au sol de 47 m2), cave en sous-sol,

2) Local commercial d'une superficie de 59,68 m², composé de 4 pièces (14,08 m²; 0,98 m²; 42,73 m² et 1,89 m²);

3) Studio d'une superficie de 59,49 m², composé de : séjour / cuisine (30,51 m²), 2 chambres (8,33 m² et 13,76 m²), salle d'eau (3,89 m²).

Le bien est occupé

Visite: lundi 26 mai 2025 à 09h00

La vente aux enchères publiques aura lieu à l'audience du TRIBUNAL JUDICIAIRE D'ORLÉANS LE VENDREDI 6 JUIN 2025 À 14H au palais de justice, 44, rue de la Bretonnerie 45000 Orléans

MISE À PRIX initiale : cent cinquante mille euros (150.000€)

A défaut d'enchères sur la mise à prix initiale, elle sera être réduite au montant de 135.000 €.

A défaut d'enchérisseur sur cette mise à prix réduite, elle sera réduite à la somme de 120.000 €, qui constituera le

Consignation pour enchérir : 15.000 € en un chèque de banque à l'ordre de la CARPA, avec attestation d'origine

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de la vente dressé par Me Clémence STO VEN BLANCHE, et déposé au greffe du tribunal judiciaire

L'avocat doit en outre se faire remettre par son mandant l'attestation visée à l'article R 322-41-1 du CPCE.

Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au barreau du tribunal judiciaire du lieu de la vente

Pour tous renseignements, s'adresser :

- à la SCP STOVEN PINCZON DU SEL, 3/5, boulevard de Verdun 45000 ORLÉANS - Tél : 02.38.53.24.68 ;
- au greffe du tribunal judiciaire d'Orléans, 44, rue de la Bre tonnerie, où le cahier des conditions de la vente est déposé.

SCP STOVEN PINCZON du ŞEL Avocats au barreau d'ORLÉANS 3/5, boulevard de Verdun 45000 ORLÉANS Tél. 02.38.53.24.68

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Commune de MALESHERBES LE MALESHERBOIS (45330)

Les lots de copropriété n° 1 (cave et les 19/1000e des par ties communes générales), 2 (cave et les 6/1000° des parties communes générales) et 4 (appartement et les 125/1000° des parties communes générales) dans un immeuble situé 32 rue Saint Eloi, cadastré section AÉ n°557 pour une contenance de 99 ca, et les droits indivis de propriété à la cour commune cadastrée section AE n°560, pour une contenance de 98 ca.

Les parcelles cadastrées section AE n°791 (contenance 1 ca) 792 (1 ca), 793 (4 a 36 ca), 794 (11 ca), 795 (3 ca), 796 (35 ca) et 797 (43 ca), situées 32 rue Saint Eloi, comprenant un bâtiment une portion de cour privative et un jardin. Ces biens se composent de :

1. Appartement en rez-de-chaussée, d'une superficie habitable totale de 40,07 m², composé de : entrée/séjour (14 m²) cuisine (9,73 m²), dégagement (2,02 m²), salle d'eau (4,05 m²), chambre (10,27 m²).

2. Deux caves. 3. Appartement en rez-de-chaussée, composé de : pièce prin-

cipale, chambre, salle d'eau. 4. Appartement en rez-de-chaussée, d'une superficie

habitable totale de 28,23 m², composé de : cuisine-séjoui (12,78 m²), dégagement (1,68 m²), salle d'eau (3,53 m²), chambre (10,24 m²). 5. Appartement à l'étage, d'une superficie habitable totale de

33,86 m² pour une surface au sol de 45,32 m², composé de cuisine (11,37 m²), séjour (12,22 m² pour une surface au sol de 15,05 m²), dégagement (1,86 m²), salle d'eau (1,84 m² pour une surface au sol de 4,71 m²), chambre (6,57 m² pour une surface au sol de 12,33 m²).

6. Appartement sur cour, composé de : séjour-cuisine, salon 2 chambres, salle d'eau.

Les deux premiers appartements sont inoccupés. Les autres sont occupés par des locataires.

Visite: lundi 26 mai 2025 à 14h00

La vente aux enchères publiques aura lieu à l'audience du TRIBUNAL JUDICIAIRE D'ORLÉANS LE VENDREDI 6 JUIN 2025 À 14H au palais de justice, 44, rue de la Bretonnerie 45000 Orléans

MISE À PRIX : cinquante mille euros (50.000€)

Consignation pour enchérir : 5000 € en un chèque de banque à l'ordre de la CARPA, avec attestation d'origine des fonds. Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahie des conditions de la vente dressé par Me Clémence STOVEN BLANCHE, et déposé au greffe du tribunal judiciaire d'Orléans avocat doit en outre se faire remettre par son mandant l'at testation visée à l'article R 322-41-1 du CPCE.

Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscri au barreau du tribunal judiciaire du lieu de la vente (Orléans). Pour tous renseignements, s'adresser :

- à la SCP STOVEN PINCZON DU SEL, 3/5, boulevard de Verdur 45000 ORLÉANS - Tél : 02.38.53.24.68 ;

au greffe du tribunal judiciaire d'Orléans, 44, rue de la Bre tonnerie, où le cahier des conditions de la vente est déposé.



directrice de la publication : Mme Véronique ROCHETTE-GAGNEPAIN M. Johnny ROUSSEL Rédacteur en chef:

S.A. LA MONTAGNE au capital de 609.796,07 € - RC 856 200 159

Adresses : • Direction, rédaction, administration et vente : 14, avenue des Droits-de-l'Homme - 45000 Orléans Tél. 02.38.78.79.80 Télécopie 02.38.78.79.79 Imprimerie: GCF Les Bourdillats - 89000 Auxerre ISSN: n° 0221-1750

I. – **PUBLICITÉ LOCALE**: CENTRE-FRANCE PUBLICITÉ, 14, avenue des Droits-de-l'Homme - 45000 Orléans:

- 1) Publicité commerciale. Tél. 02.38.79.44.83.
- Petites annonces. Tél. 04.73.17.30.30.
 Annonces officielles. Tél. 04.73.17.31.27. 4) Emploi: carrières et professions. - Tél. 04.73.17.31.26.
- 5) Avis d'obsèques. Tél. 04.73.17.31.41.
- II. PUBLICITÉ NATIONALE : 366 SAS 101, boulevard Murat CS 51724 75771 Paris Cedex 16 :

Publicité commerciale. – Tél. 01 80 48 93 66 **Centre**France



OFFRES

Retrouvez toutes les annonces sur www.centremploi.com

04.73.17.31.26

emploi@centrefrance.com

FONTAINE SA entreprise de bâtiment à Sens recrute (H/F)

chef d'équipe, chef de chantier

Adressez votre candidature par e-mail: contact@fontainesa.com

PHIES

par téléphone ou par mail

04.73.17.30.30

VÉHICULES

VENTE SUV CROSSOVER

BMW

BMW X3, diesel, 2005, boîte automatique pneus neufs, entretien régulier, factures, CT ok, à vendre 6.500 €. _ Tél. 06.74.14.33.84. 440700

VENTE VÉHICULES LOISIRS



MOBILHOME, 8.6x3 m super isolé, 10.750 € HT livraison gratuite ei WWW.HALLES-FOREZIENNES.COM, tél. 06.80.59.35.59. 432846

ACHATS VÉHICULES LOISIRS

RECHERCHE CAM PING-CAR, à partir de 2003 à 2012 bon ou mauvais état. Tél. 06.43.23.43.51.



ACHÈTE CASH, au meilleur prix, camping-car ou four gon aménagé, même avec infiltration, avec ou sans CT. paiemt sécurisé par virmt ou chq banque, me déplace 7j/7, RC 891366643. _ LA BONNE OCCAZ 27, tél 06.59.50.45.26. 433846



et maçon coffreur

ANNONCES

Votre petite annonce

annonces.cfp@centrefrance.com

IMMOBILIER

AUTRE IMMOBILIER

■ TERRAINS SAINT-DENIS-EN-VAL, vends 2 terrains agricoles, un de 3.630 m, et deuxième 3.630 m., c. 6.600 m. – Tél. 443814

OFFRES LOCATIONS VACANCES

MER

APPARTEMENTS

SALOU-ESPAGNE, studio clim., rés., balcon, 150 m mer, 250 € à 450 €/sem. Tél. 04.70.45.48.36. 442917

EMPLOIS

SERVICE À LA PERSONNE

COUPLE RETRAITE cherche aide à la personne (h/f), Permis de conduire, logement assuré. Paiement CESU. Tél.02.38.49.05.21. 443982

COUVREUR zingueur cherche tous travaux de couverture zinguerie, étanchéité, démoussage, même petites interventions, recherche de fuites et réparations, accepte toutes propositions, déplacement gratuit, CESU accepté. Tél.06.16.99.04.60. 438494

DAME avec permis de conduire, cherche emploi de dame de compagnie pour personne (h/f). 4 jours par semaine. Libre au 1er juin. Secteur l'Yonne et ses alentours. Etudie toutes propositions. CESU accepté. Pas sérieux s'abstenir. Réponse assurée. 06.56.75.21.98 (laisser message) 441614

AIDE A LA PERSONNE dinIômée avec 15 ans d'expérience, auprès de personnes âgées. Disponible de suite nuit et matin et après midi. Secteur Orléans, Saint-Marceau et Moulière. CESU accepté. _ Tél.06.76.12.59.60

Avis d'obsèques / Annonces classées

AVIS D'OBSÈQUES

Consultation des avis Dépôt gratuit de **condoléances** Témoignages de **sympathie** sur le site de notre partenaire

dansnoscoeurs.fr

PARFOURU-SUR-ODON (Calvados) TREILLES-EN-GÂTINAIS

Ses enfants, Ses petits-enfants, Ses amis et collègues, Et toute la famille

ont la tristesse de vous faire part du décès de

Sylvie DOREY

née REVILLARD

survenu le 24 avril 2025, à l'âge de 60 ans. Un dernier hommage lui sera rendu aujourd'hui mercredi 30 avril 2025, à 15 heures, en la salle de recueillement de la maison fu néraire du Bessin, au Molay-Littry (Calvados), suivi de l'inhumation le vendredi 2 mai, à 15 heures, au cimetière de Treilles-en-Gâtinais.

Sylvie repose à la maison funéraire du Bes-sin, route de Balleroy, au Molay-Littry. Que des fleurs naturelles.

Vos témoignages de sympathie seront reçus sur un registre.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Meslin, Le Molay-Littry (02.31.51.73.68). Condoléances sur www.dansnoscoeurs.fr

SAINT-PÈRE-SUR-LOIRE CHÂTEAU-RENARD — PLÉRIN LA SELLE-EN-HERMOY — PLÉDRAN

Patrice et Viviane BILLAULT, son fils et sa belle-fille; Madeleine GRIVOT, sa sœur; Ses neveux et nièces; Et toute la famille ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Odette BILLAULT

née GRIVOT

partie rejoindre

Fernand

le 25 avril 2025, dans sa 95e année.

Les obsèques religieuses seront célébrées le samedi 3 mai 2025, à 9 h 30, en l'église de La Selle-en-Hermoy, où se réuniront ceux qui l'ont connue, aimée et estimée, suivies de l'inhumation au cimetière de La Selle-en-Hermoy dans la sépulture familiale.

Condoléances sur registres.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remer-

La famille remercie particulièrement le personnel de l'EHPAD de Château-Renard, ainsi que le médecin pour leur dévouement et leur

Ets Rondeau, Château-Renard (02.38.95.21.26).

CHÂLETTE-SUR-LOING

Ses enfants et leurs conjoints, Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants Et toute la famille ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Lucette BOUDEAU

née HERMAL

survenu le 25 avril 2025, à l'âge de 90 ans. La bénédiction sera célébrée le mercredi 7[1]mai 2025, à 10 heures, au crématorium d'Amilly, où l'on se réunira.

L'inhumation de l'urne aura lieu à 15 heures, au cimetière de l'agglomération montargoise, où repose son époux.

Condoléances sur registre.

PF Patard-Caton, Amilly (02.38.85.12.12).

LORRIS (Loiret)

Jacqueline BEZAULT, sa sœur; Suzanne JEANNIN, sa cousine; Ses petits-cousins et petits-cousines ont la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur André BEZAULT

survenu le 19 avril 2025, à l'âge de 88 ans. La cérémonie religieuse aura lieu en l'église Notre-Dame de Lorris, le vendredi 2 mai, à

PF Chasseignaux et Fils, Lorris (02.38.92.41.06).

LADON

Chantal et Jean-Marc LEJARRE, Didier et Isabelle DROUET,

ses enfants et leurs conjoints; Fabien, Juliette, Rémi, Mathilde,

ses petits-enfants, et leurs conjoints; Ses arrière-petits-enfants Ft toute la famille

ont le regret de vous faire part du décès de **Madame Etiennette DROUET**

née JOINT

Veuve de M. André DROUET

survenu le 26 avril 2025, à Amilly, dans sa 90° année.

La cérémonie aura lieu le mardi 6 mai 2025, à 15 heures, au cimetière de Ladon, suivie de l'inhumation dans la sépulture de

Condoléances sur registres.

Ets Rondeau, Amilly (02.38.07.00.07).

985572

MONTARGIS

Mme Catherine LARGUIER, son épouse ; Lucie, Marie, Michel, ses enfants,

et leurs conjoints; Ses petits-enfants ;

Mireille, sa sœur;

Toute la famille et ses amis ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Yves LARGUIER

survenu le 24 avril 2025, à Montargis, à l'âge

Ses obsèques religieuses seront célébrées le vendredi 2 mai 2025, à 10 heures, en l'église Sainte-Madeleine de Montargis, où l'on se

Ni fleurs ni plaques.

Condoléances sur registres.

Dons au profit de la Société Nationale de Sauvetage en Mer.

PF Patard-Caton, Amilly (02.38.85.12.12).

AVIS DE DÉCÈS

AVIS DE DÉCÈS CHÂLETTE-SUR-LOING

Ainsi que toute sa famille

ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Sylvie CUGUEN

née ROCQUE

La cérémonie civile aura lieu le mardi 6 mai 2025, à 11 heures, au crématorium d'Amilly, où l'on se réunira.

Ni fleurs ni plaques.

PF Patard-Caton, Amilly (02.38.85.12.12).



Contactez le service **Obsèques**

Du lundi au vendredi · 9h - 18h Samedi : 14h - 18h Pour une parution le lendemain 17h30 (17h le samedi)

04 73 17 31 41 • obseques@centrefrance.com

REMERCIEMENTS

MONTARGIS

Toute la famille

Madame Martine AUGÉ

très touchée par les marques de sympathie que vous lui avez témoignées lors de son décès, vous prie de trouver ici l'expression de ses sincères remeriements.

PF Patard-Caton, Amilly (02.38.85.12.12).

985234

CHÂLETTE-SUR-LOING (Loiret)

Pour votre sympathie, Pour vos gestes,

Pour votre présence réconfortante autour

Monsieur Jean-Pierre CUCCIARDI

Mme CUCCIARDI Margaret, son épouse ; Brice et Sabine, ses enfants; Charline, sa belle-fille,

vous adressent leurs sincères remerciements. Ets Rondeau, Amilly (02.38.07.00.07).

CORQUILLEROY

Son époux

Et toutes les familles HAMEL et BRALEY remercient toutes les personnes qui se sont associées à leur peine par leurs envois de fleurs, leurs messages d'amitié et de sympa-thie lors du décès de

Madame Maud HAMEL

et prient celles qui n'auraient pas été prévenues de bien vouloir les en excuser.

Ets Rondeau, Amilly (02.38.07.00.07).



Pour un **AVIS D'OBSÈQUES**

qui lui ressemble, dites-le avec des mots, mais aussi AVEC DES SYMBOLES



Vous pouvez aussi agrémenter votre avis avec

UN CADRE NOIR ÉBÈNE ou UNE PHOTO

04 73 17 31 41

obseques@centrefrance.com



ANNONCES LEGALES

Retrouvez toutes les publications sur www.centreofficielles.com

04.73.17.31.27

legales@centrefrance.com

Par arrêté préfectoral, notre journal est habilité à la publication des annonces judiciaires et légales sur l'ensemble des départements du Loiret et de Seine-et-Marne au tarif en vigueur fixé par l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification of aux modalités de publication de ses apparences et aux modalités de publication de ces annonces.

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

DÉCLARATION D'ABSENCE

A la requête de M. Loïc LE ROY, il est sollicité du Tribunal Judiciaire de MONTARGIS que soit déclarée dans les conditions de l'article 122 du Code Civil l'absence de M. Pascal LE ROY, né le 6 juin 1957 à LIVRY GARGAN(93), dont le dernier domicile connu était situé 64 boulevard John Kennedy à MONTARGIS, et disparu depuis le 17 novembre 1988.

Visa du Parquet de Montargis : 6 avril 2025.



AGGLOMERATION MONTARGOISE ET RIVES DU LOING

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

REVISION ALLEGEE Nº1 - RUE DES POINTARDS (AMILLY) ET Nº2 -AÉRODROME (VIMORY) DU PLUIHD

Le public est informé qu'en application des dispositions du Code de l'Urbanisme, le Président de l'AME soumet aux formalités d'enquête publique deux projets de révision allégée nº1 et nº2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Déplacement Urbain (PLUiHD) sur la commune d'Amilly (Rue des Pointards pour un reclassement de terrain) et sur le commune de Vimory (secteur de l'aérodrome pour un reclassement partiel lié à l'activité du site et son

L'AME est l'autorité compétente de cette procédure. Le siège de l'enquête publique est fixé à l'Hôtel Communautaire de l'AME (1 rue du Faubourg de la Chaussée à Montargis). Toute information peut être demandée auprès de l'accueil et du Pôle Urbanisme Habitat Mobilités de l'AME (Centre commercial de la Chaussée - 1er étage, 30 rue du Faubourg de la Chaussée à Montargis).

Au terme de l'enquête publique, le Conseil communautaire de l'AME se prononcera sur l'issue de cette procédure.

L'enquête publique se déroulera au siège de l'AME à l'Hôtel Communau-taire (1 rue du Faubourg de la Chaussée à Montargis), en Mairie d'Amilly (3, rue de la Mairie à Amilly - commune du lieu du projet de révision allégée nº1), et en Mairie de Vimory (Place du Cas Rouge à Vimory - commune du lieu du projet de révision allégée nº2) pendant une durée de 31 jours consécutifs s'échelonnant du : Vendredi 16 MAI 2025 (9h) au Lundi 16 JUIN 2025 (11h).

Consulter le dossier de PLUiHD : - en version « papier » au siège de l'AME, ainsi qu'en Mairie d'Amilly et

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra :

de Vimory, aux jours et heures habituels d'ouverture ; - en version numérique sur le site internet agglo-montargoise.fr,

Consigner ses observations et propositions : -sur le registre « papier » ouvert à cet effet à l'AME (Hôtel Communautaire), ainsi qu'en Mairie d'Amilly et de Vimory aux jours et heures habituels d'ouverture

- en version numérique, par mail à l'adresse suivante : pluihd@agglomontargoise.fr.

- par correspondance à l'attention du Commissaire enquêteur, en précisant sur l'enveloppe « Enquête publique : révision allégée nº1 et nº2 du PLUiHD » à l'AME, 1 rue du Faubourg de la Chaussée - CS10317 - 45125 MONTARGIS CEDEX

Toutes les observations et propositions reçues (courriers et courriels) seront annexées dans le registre d'enquête papier de l'AME. Les courriels seront mis en ligne sur le site internet www.ggglo-montargoise fr. dans un répertoire dédié à l'enquête. Monsieur Pascal GALLON a été désigné comme commissaire enquêteur

par le Tribunal Administratif d'Orléans pour conduire cette enquête publiaue. Il se tiendra à la disposition du public aux permanences suivantes : Mairie d'Amilly - 3 rue de la Mairie, 45200 AMILLY

Le mercredi 28 mai 2025 de 14h30 à 16h30

Mairie de Vimory - Place du Cas Rouge, 45700 VIMORY - Le mercredi 28 mai 2025 de 9h à 12h

Hôtel Communautaire de l'AME, 1 rue du Faubourg de la Chaussée, 45200 MONTARGIS

- Le lundi 16 iuin 2025 de 9h à 11h

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions. le Conseil communautaire de l'AME se prononcera sur l'issue des procédures en tenant compte de l'avis rendu par le commissaire enquêteur et des modifications à apporter le cas échéant. Il pourra en être pris connaissance pendant une durée de 1 an. à l'AME et sur le site internet à l'adresse suivante : www.agglo-montargoise.fr.

Avis d'obsèques / Annonces classées

AVIS D'OBSÈQUES

Retrouvez nos avis sur larep.fr

dansnoscoeurs.fr

Pour nous contacter obseques@centrefrance.com

BAIGNEAUX (Eure-et-Loir) CHEVAIGNÉ (Ille-et-Vilaine)

Martine et Christophe CHASSINE, Baudouin et Brigitte DOUSSET, ses enfants;

Aline et David, Émilie et Christophe, Louise et Guillaume, Emma et Lorenzo, Sylvain et Ann'Julie, Fanny et Ambroise, ses petits-enfants;

Bérénice, Agathe, Léonie, Juline, Gabin, Clothilde, Thomas, Clodomir, Méline, Eulalie, Soline, Arsène, Sibylle, ses arrière-petits-enfants;

Cécile et Paul VANNIER, Abel et Simone CÔME,

Bruno et Michelle CÔME, sa sœur et ses frères ; Ses neveux et nièces

Et toute la famille ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Jeanne DOUSSET

née CÔME

survenu le 18 mai 2025, à l'aube de ses

Les obsèques religieuses seront célébrées le vendredi 23 mai 2025, à 15 heures, en l'église Sainte-Croix de Baigneaux.

Fleurs naturelles uniquement.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remer-

La famille remercie le personnel soignant de l'ADMR, plus particulièrement Alice, Au-rore, Christelle et Loïse pour leurs bons soins et leur dévouement.

PF Chau, Patay (02.38.80.81.14).

Condoléances sur www.dansnoscoeurs.fr

988033

04 73 17 31 41 • obseques@centrefrance.com

Contactez

vos avis sont à adresser

avant 17h30 (17h le samedi)

le service **Obsèques** Du lundi au vendredi : 9h - 18h Samedi : **14h - 18h** Pour une parution le lendemain,

CARNET SERVICES OBSEQUES

POMPES FUNEBRES

■ POMPES FUNÈBRES CATON

Permanence décès et funérarium 24 h/24 - 7i/7 Commandes de fleurs et plaques AMILLY - Tél. 02.38.85.12.12 BEAUGENCY - Tél. 02.38.46.45.75 GIEN - Tél. 02.38.38.23.23 LA FERTÉ-SAINT-AUBIN - Tél. 02.38.76.67.67 NEUVILLE-AUX-BOIS - Tél. 02.38.91.00.40

OLIVET - Tél. 02.38.49.32.32 SARAN - Tél. 02.38.72.43.43

> Pour paraître dans cette rubrique

04 73 17 31 41

Les obsèques célébrées ce jour * Loiret ·

Condoléances sur www.dansnoscoeurs.fr

Bazoches-les-Gallerandes

15 h 00 : Madeleine MALLET, en l'église. Cerdon

15 h 00 : Pascal BEGOND, en l'église Sainte-Marguerite.

Ingré

15 h 00 : Marcel PENAVAIRE, en l'église.

Lorris

10 h 00 : Christiane DEVEL, en l'église.

Pithiviers-le-Vieil

9 h 00 : José DA SILVA, en l'église.

Saint-Jean-de-Braye

10 h 00 : Manuel TEIXEIRA, en l'église Jean-Baptiste.

Sury-aux-Bois

10 h 00 : André POULIN, en l'église.

(*) Les obsèques célébrées ce jour, ayant fait l'objet

d'un avis dans le journal.

988211

ANNONCES

Retrouvez toutes les publications sur www.centreofficielles.com

04.73.17.31.27 legales@centrefrance.com

Par arrêté préfectoral, notre journal est habilité à la publication des annonces judiciaires et légales au tarif en vigueur fixé par l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

de publication de ces annonces.



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA **CONCURRENCE**

MAIRIE DE BOIGNY SUR BIONNE

M. Luc MILLIAT - Maire

3 rue de Verdun 45760 BOIGNY SUR BIONNE

Tél : 02 38 75 21 32 - Fax : 02 38 75 28 01 mèl: achevallier@boianvsurbionne.fr

web: http://www.boignysurbionne.fr

SIRET 21450034000010

L'avis implique un marché public

Objet : Services d'assurances pour la commune de Boigny sur Bionne

Réference acheteur : Marchés assurances Type de marché : Services

Procédure: Appel d'Offres ouvert

Durée: 48 mois.à compter du 01/01/26

Classification CPV: Principale: 66510000 - Services d'assurance

Forme du marché: Prestation divisée en lots: oui Possibilité de présenter une offre pour tous les lots.

Lot Nº 1 - assurance des dommages aux biens et des risques annexes

Lot N^{ϱ} 2 - assurance des responsabilités et des risques annexes

Lot № 3 - assurances des véhicules à moteur et des risques annexes

Lot Nº 4 - assurance de la protection juridique de la collectivité et de la protection fonctionnelle des agents et des élus

Conditions de participation Marché réservé : NON

Dénot dématérialisé : Activé

Remise des offres: 04/07/25 à 12h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Validité des offres : 8 mois, à compter de la date limite de réception des

Renseignements complémentaires :

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : http://www.marches-publics.info Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées par voie électronique via : http://www.marches-publics.info

Envoi à la publication le : 16/05/25

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur http://www.boignysurbionne.fr

VIE DES SOCIÉTÉS

CABINET D'OSTEOPATHIE ALICE ROUSSEAU Société d'exercice libéral à responsabilité limitée en liquidation Au capital de 2 000 euros Siège social : 1 rue des Raquettes **45000 ORLEANS** Siège de liquidation : 1 rue des Raquettes 45000 ORLEANS 510 464 886 RCS ORLEANS

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes des décisions en date du 03 décembre 2024 au 1 rue des Raquettes - 45000 ORLEANS, l'Associée Unique, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Alice ROUSSEAU, demeurant au 1 rue des Raquettes - 45000 ORLEANS, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation au 31 décembre 2024.

Les comptes de liquidation, sont déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Orléans, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit Registre.

Pour avis. Le Liquidateur

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES



AGGLOMERATION MONTARGOISE ET RIVES DU LOING

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

REVISION ALLEGEE Nº1 et Nº2 DU PLUIHD Rue des Pointards (AMILLY) - Aérodrome (Vimory)

Le public est informé qu'en application des dispositions du Code de l'Urbanisme, le Président de l'AME soumet aux formalités d'enquête publique deux projets de révision allégée nº1 et nº2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Déplacement Urbain (PLUiHD) sur la commune d'Amilly (Rue des Pointards pour un reclassement de terrain) et sur le commune de Vimory (secteur de l'aérodrome pour un reclassement partiel lié à l'activité du site et son développement).

L'AME est l'autorité compétente de cette procédure. Le siège de l'enquête publique est fixé à l'Hôtel Communautaire de l'AME (1 rue du Faubourg de la Chaussée à Montargis). Toute information peut être demandée auprès de l'accueil et du Pôle Urbanisme Habitat Mobilités de l'AME (Centre commercial de la Chaussée - 1er étage, 30 rue du Faubourg de la Chaussée à Montargis).

Au terme de l'enquête publique, le Conseil communautaire de l'AME se prononcera sur l'issue de cette procédure.

L'enquête publique se déroulera au siège de l'AME à l'Hôtel Communautaire (1 rue du Faubourg de la Chaussée à Montarais), en Mairie d'Amilly (3, rue de la Mairie à Amilly - commune du lieu du projet de révision allégée nº1), et en Mairie de Vimory (Place du Cas Rouge à Vimory - commune du lieu du projet de révision allégée nº2) pendant une durée de 31 jours consécutifs s'échelonnant du :

VENDREDI 16 MAI 2025 (9H) AU LUNDI 16 JUIN 2025 (11H).

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra :

Consulter le dossier de PLUiHD :

- en version « papier » au siège de l'AME, ainsi qu'en Mairie d'Amilly et de Vimory, aux jours et heures habituels d'ouverture

- en version numérique sur le site internet agglo-montargoise.fr,

Consigner ses observations et propositions : - sur le registre « papier » ouvert à cet effet à l'AME (Hôtel Communau-

taire). ainsi qu'en Mairie d'Amilly et de Vimory aux jours et heures habituels d'ouverture ; - en version numérique, par mail à l'adresse suivante : pluihd@agglo-

montargoise.fr. - par correspondance à l'attention du commissaire enauêteur. en préci-

sant sur l'enveloppe « Enquête publique : révision allégée nº1 et nº2 du PLUiHD » à l'AME, 1 rue du Faubourg de la Chaussée - CS10317 - 45125 MONTARGIS CEDEX.

ront annexées dans le registre d'enquête papier de l'AME. Les courriels seront mis en ligne sur le site internet www.agglo-montargoise.fr, dans un répertoire dédié à l'enquête.

Monsieur Pascal GALLON a été désigné comme commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif d'Orléans pour conduire cette enquête publique. Il se tiendra à la disposition du public aux permanences suivantes :

Mairie d'Amilly - 3 rue de la Mairie - 45200 AMILLY

- Mercredi 28 mai 2025 de 14h30 à 16h30 Mairie de Vimory - Place du Cas Rouge - 45700 VIMORY

Hôtel Communautaire de l'AME - 1 rue du Faubourg de la Chaussée -45200 MONTARGIS

- Mercredi 28 mai 2025 de 9h à 12h

 Lundi 16 juin 2025 de 9h à 11h A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions. le conseil communautaire de l'AME se prononcera sur l'issue des procédures en tenant compte de l'avis rendu par le

commissaire enquêteur et des modifications à apporter le cas échéant. Il pourra en être pris connaissance pendant une durée de 1 an, à l'AME et sur le site internet à l'adresse suivante : www.agglo-montargoise.fr.

Commune de LOURY République Française

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté nº 45 du 15 mai 2025, Monsieur Le Maire a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur la déclaration de projet nº1 empor tant mise en compatibilité du PLU.

Le public est informé que cette enquête publique se déroulera du 11 juin 2025 à 8h30 au 11 juillet 2025 à 17h00 inclus, soit pendant 31 jours

A cet effet. Mr Bruno DENTAN, a été désigné commissaire enquêteur titulaire par Monsieur le Président du Tribunal Administratif d'Orléans.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuilles non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à disposition du public à la mairie de Loury, pendant la durée de l'enquête du 11 juin 2025 à 8h30 au 11 juillet 2025 à 17 h inclus :

- Les lundis, mardis, jeudis de 8h30 à 12h00.

- Les mercredis et vendredis de 8h30 à 12h00 et de 13h45 à 17h. - Les 2ème et 4ème samedis matins du mais de 9h30 à 12h.

Le dossier dématérialisé identique au dossier papier d'enquête publique sera également consultable sur le site de la commune : www.ville-lourv.fr

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigné ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet en mairie aux heures d'ouverture, les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la Mairie de LOURY, place Antoine Masson -45470 LOURY ou par courrier électronique à : info@ville-loury.fr

Le commissaire enquêteur sera présent à la maire de Loury pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le mercredi 11 juin 2025 de 8h 30 à 12h,
- le mercredi 18 iuin 2025 de 13h 45 à 17h.
- le samedi 28 juin 2025 de 9h30 à 12h,

- le vendredi 11 juillet de 13h45 à 17 h, Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquê teur sera déposée à la mairie de Loury et sur le site internet www.ville loury.fr pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de leur réception (à la clôture de l'enquête publique le commis saire enquêteur dispose d'un délai de 30 jours pour rendre son rapport).

A l'issue de l'instruction, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'application de la déclaration de projet nº1 emportant mise en compatibilité de son Plan Local d'Urbanisme en vue de la requalification d'une emprise de 4.2 hectares située en centre bourg . Le conseil municipal pourra décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité.

> Le Maire. Christophe LE GOFF

COMMUNES DE SAINT-JEAN-DE-BRAYE ET DE **BOIGNY-SUR-BIONNE - AVIS** D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE SUR DES DEMANDES D'AUTORISATION DE RECHERCHE DE GÎTE GÉOTHERMIQUE ET D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE D'OUVERTURE DE TRAVAUX MINIERS SUR LA COMMUNE de SAINT-JEAN-DE-BRAYE

La Préfète du Loiret communique :

Une enguête publique de 32 jours est ouverte du vendredi 6 juin 2025, 9 heures, au lundi 7 juillet 2025 inclus, 17 heures sur les demandes d'autorisation de recherche de gîte géothermique aux calcaires de Beauce d'une superficie de 0,23 km² sur les communes Saint-Jean-de-Braye et de Boigny-sur-Bionne et d'autorisation environnementale d'ouverture de travaux miniers sur la commune de Saint-Jean-de-Braye présentées par le GIE LVMH Recherche pour son centre d'innovation et de recherche de Saint-Jean-de-Braye (45)(siège social : 185 avenue de Verdun 45800 SAINT-

JEAN-DE-BRAYE). Le dossier de demandes d'autorisations de recherche d'un gîte géothermique aux calcaires de Beauce et d'autorisation environnementale d'ouverture de travaux miniers ainsi que l'étude d'impact et son résumé non technique sera consultable

- dans les mairies Saint-Jean-de-Braye et de Boigny-sur-Bionne aux jours

et heures d'ouverture au public ; - sur le site internet des services de l'État dans le Loiret : https://www.loi ret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/ Enquetes-en-cours-et-a-venir ; le public dispose d'un accès gratuit à un poste informatique dans les espaces France Service aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le public pourra solliciter des informations sur le dossier auprès du siège social du GIE LVMH Recherche.

M. Thibault MARIE, fonctionnaire territorial, désigné en qualité de com-missaire enquêteur par le Tribunal Administratif d'Orléans, tiendra les permanences suivantes pour recueillir les observations orales et écrites du public à la mairie de Saint-Jean-de-Braye : le vendredi 6 juin 2025 de 9h00 à 12h00, le mercredi 18 juin 2025 de 9h00 à 12h00 et le lundi 7 juillet

2025 de 14h00 à 17h00. Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra formuler

ses observations et propositions : sur les registres déposés à cet effet dans les mairies de Saint-Jean-de-Brave et de Boiany-sur-Bionne. par courrier à l'attention du commissaire enquêteur adressé à la mairie

de Saint-Jean-de-Braye, siège de l'enquête, afin qu'elles soient annexées au registre déposé dans cette mairie, par voie électronique à l'adresse suivante : ddpp-sei-lvmh@loiret.gouv.fr les observations transmises par courriel seront publiées sur le site inter-

net des services de l'État dans le Loiret dans les meilleurs délais. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique en mairies de Saint-Jean-de-Braye et de Boigny-sur-Bionne, à la direction départementale de la protection des populations du Loiret (service sécurité de l'environnement industriel) et sur le site internet des services de

l'État dans le département du Loiret. A l'issue de la procédure, la Préfète du Loiret statuera par arrêté d'octroi ou de refus, sur les demandes d'autorisation de recherches de gîte géothermique et d'autorisation environnementale d'ouverture de travaux miniers.

Annonces classées



AGGLOMERATION MONTARGOISE ET RIVES DU LOING

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

REVISION ALLEGEE №1 - RUE DES POINTARDS (AMILLY) ET №2 -AÉRODROME (VIMORY) DU PLUIHD

Le public est informé qu'en application des dispositions du Code de l'Ur banisme, le Président de l'AME soumet aux formalités d'enquête publique deux projets de révision allégée nº1 et nº2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Déplacement Urbain (PLUiHD) sur la commune d'Amilly (Rue des Pointards pour un reclassement de terrain) et sur le commune de Vimory (secteur de l'aérodrome pour un reclassement partiel lié à l'activité du site et son

L'AME est l'autorité compétente de cette procédure. Le siège de l'enquête publique est fixé à l'Hôtel Communautaire de l'AME (1 rue du Faubourg de la Chaussée à Montargis). Toute information peut être demandée auprès de l'accueil et du Pôle Urbanisme Habitat Mobilités de l'AME (Centre commercial de la Chaussée - 1er étage, 30 rue du Faubourg de la Chaussée à Montargis). Au terme de l'enquête publique, le Conseil communautaire de l'AME se prononcera sur l'issue de cette procédure.

L'enquête publique se déroulera au siège de l'AME à l'Hôtel Communau taire (1 rue du Faubourg de la Chaussée à Montargis), en Mairie d'Amilly (3, rue de la Mairie à Amilly - commune du lieu du projet de révision allégée nº1), et en Mairie de Vimory (Place du Cas Rouge à Vimory - commune du lieu du projet de révision allégée nº2) pendant une durée de 31 jours consécutifs s'échelonnant du

Vendredi 16 MAI 2025 (9h) au Lundi 16 JUIN 2025 (11h).

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra :

Consulter le dossier de PILIHD :

- en version « papier » au siège de l'AME, ainsi qu'en Mairie d'Amilly et de Vimory, aux jours et heures habituels d'ouverture :
- en version numérique sur le site internet agglo-montargoise.fr, Consigner ses observations et propositions
- sur le registre « papier » ouvert à cet effet à l'AME (Hôtel Communautaire), ainsi qu'en Mairie d'Amilly et de Vimory aux jours et heures habi-
- en version numérique, par mail à l'adresse suivante : pluihd@agglomontargoise.fr. - par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur, en précisant sur l'enveloppe « Enquête publique : révision allégée nº1 et nº2 du PLUiHD » à l'AME, 1 rue du Faubourg de la Chaussée - CS10317 - 45125 MONTARGIS CEDEX

Toutes les observations et propositions recues (courriers et courriels) seront annexées dans le registre d'enquête papier de l'AME. Les courriels seront mis en ligne sur le site internet www.agglo-montargoise.fr, dans un répertoire dédié à l'enquête.

Monsieur Pascal GALLON a été désigné comme commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif d'Orléans pour conduire cette enquête publique. Il se tiendra à la disposition du public aux permanences suivantes

Mairie d'Amilly - 3 rue de la Mairie, 45200 AMILLY

- Le mercredi 28 mai 2025 de 14h30 à 16h30

Mairie de Vimory - Place du Cas Rouge, 45700 VIMORY

- Le mercredi 28 mai 2025 de 9h à 12h

Hôtel Communautaire de l'AME, 1 rue du Faubourg de la Chaussée, 45200 MONTARGIS

- Le lundi 16 juin 2025 de 9h à 11h

A l'issue de l'enguête publique, le commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions. le conseil communautaire de l'AME se prononcera sur l'issue des procédures en tenant compte de l'avis rendu par le commissaire enquêteur et des modifications à apporter le cas échéant. Il pourra en être pris connaissance pendant une durée de 1 an, à l'AME et sur le site internet à l'adresse suivante : www.agglo-montargoise.fr.

FRANCE **PUB.**

Votre partenaire LOCAL pour vos diffusions **NATIONALES**

L'Eclaireur Centre France

Présidente : Société La Montagne Directrice de la publication : Mme Soizic BOUJU Rédacteur en chef : M. Stéphane BOUTET

48, rue Dorée, 45200 Montargis Tél. 02.38.07.18.81 - Fax: 02.38.07.18.82

Imprimerie : L'Yonne Républicaine. allée des Bourdillats

Commission paritaire : n° 1026 C 83722 - ISSN : n° 2119-1123

Journal habilité à recevoir les annonces légales I. – PUBLICITÉ RÉGIONALE ET LOCALE

Centre France Publicité : 48 rue Dorée 45200 Montarai Publicité commerciale : Tél. 02.38.07.18.68 - Fax : 02.38.07.18.67 Petites annonces : 04.73.17.30.30

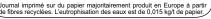
Publicité commerciale : Espace PHR, 72, rue d'Hauteville, 75010 Paris. Tél. 01.45.23.44.10 - Fax. 01.45.23.44.19 Annonces classées : Espace Régions, 19-21, rue Saint-Denis 92513 Boulogne-Billancourt cedex. Tél. 01.55.38.21.73 - Fax : 01.55.38.21.75

CENTRE FRANCE HEBDOS

ACPM









Luc Bucheton, Jean-Henry Desaulty Notaires à Montargis (Loiret) 202, rue Emile Mengin

CHANGEMENT DE RÉGIME **MATRIMONIAL**

Suivant acte reçu par Me Jean-Henry DESAULTY, Notaire de la SCP « Luc BUCHETON, Jean-Henry DESAULTY, Notaires associés d'une Société civile professionnelle titulaire d'un office notarial » à MONTARGIS (45), 202 rue Emile Mengin, CRPCEN 45050, le 27 février 2025, a été conclu le changement partiel de régime matrimonial par ajout d'un avantage entre époux ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'entre eux, entre Monsieur Denis Louis Jules VANLAUWE, retraité, et Madame Yvette Nicole AN-DRAULT, retraitée, demeurant ensemble à CHALETTE-SUR-LOING (45120) 62 rue Camille Desmoulins. M né à CLAMART (92) le 6 juin 1938, Mme née à DOUE-LA-FONTAINE (49) le 6 décembre 1940. Mariés à la mairie de MONTARGIS (45) le 2 novembre 1978 initialement sous le régime de la séparation de biens aux termes du contrat de mariage reçu par Me LEMOINE, notaire à MONTARGIS (45200), le 26 octobre 1978. Actuelle ment soumis au régime de la Communauté universelle aux termes de l'acte contenant changement de régime matrimonial recu par Me LE-MOINE, notaire à MONTARGIS (45200) le 19/05/1999, homologué suivant jugement rendu par le Tribunal de MONTARGIS (45200) le 29/09/1999 modifié partiellement suivant acte recu par Me CROISON. Notaire à MONTARGIS (Loiret) le 30/12/2009 devenu définitif par suite de non opposition constatée dans un acte reçu par Me CROISON le 2/06/2010. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet. Pour insertion. Le notaire.

PETITES ANNONCES

Votre petite annonce par téléphone ou par mail

04.73.17.30.30 annonces.cfp@centrefrance.com

IMMOBILIER

IMMOBILIER

VENTES

SAINT-MAURICE-SUR-

AVEYRON, terrain de

loisirs avec fruitiers, grange

et caravane, pouvant conte-

nir 3 caravanes, mare, eau

de ville, entrée sur route et

chemin clos sur 3.960 m², à

vendre 7,50 € le m2 + 1 ter-

rain à bâtir de 640 m² à ven-

dre 15 € le m²+ 1 terrain de

jardin, près rivière de

1.022 m² à vendre 6 € le m².

CONTACTEZ

NOS EXPERTS

emploi@centrefrance.com 04 73 17 31 26

A nos annonceurs!

Nous prions nos annonceurs de ré-pondre aux lettres qu'ils reçoivent, sur-tout lorsqu'elles sont accompagnées d'un timbre

timbre. Nous les en remer-

cions.

Tél. 02.38.97.16.53.

445267

AUTRE IMMOBILIER

■ TERRAINS

VENTE CITADINES

VÉHICULES

PEUGEOT 207 Féline, 1re main, 2009, boite auto., 45.000 km, 3 portes, entretien Peugeot, CT OK, 446666 06.51.47.56.29.

PEUGEOT

CITROEN

PEUGEOT 106 PHASE 2 1.1. zen 2002, 172.000 km, essence 5 portes, vitres avant electriques, 2 pneux avant neuf, distibution 12.12.2021, CT ok, à vendre 2.600 €. Tél. 06.71.45.11.98. 447688

VENTE UTILITAIRES VOIT. SOCIÉTÉ

CAMIONNETTES



FORD TRANSIT CUSTOM, 2 L. TDCI, 105 CV, 2017, 25 000 km CT ok 18 000 € Tél. 06.30.17.23.33.

VENTE VÉHICULES DIVERS

MATÉRIEL AGRICOLE

VEND TRACTEUR, chenilles caterpillar, R4, 1938, avec charrue balance. _ Tél. 06.23.46.43.46. 444966 1983, 5 pneus et batterie neufs, bon moteur, av plaque Royaume Sénégal unique, pr collectionneur, prix à débattre.

RENAULT 18 break, ess.,

OFFRES LOCATIONS

APPARTEMENTS



MIGNE-RES 45490, appartement F 2, 40 m², RDC, cuisine, salle à manger, chambre, Salle de bain, WC, cave 25 m², garage ouvert grand terrain commun, DPE en cours, libre de suite, à louer 450 €/mois. _ Tél. 06.71.69.20.87. 447847

AUTRE IMMOBILIER

■ ETANGS

8 KMS MONTARGIS, à louer emplacements pour camping-car et caravane bord d'étang, très accessible, bloc sanitaire EDF, pêche, proximité commerce. **06.72.22.25.88.** 448734

■ GARAGES

CHALETTE-SUR-LOING, à louer garages fermés, sol cimenté, stockage ou voiture, libre, 48 €/mois. _ Tél. 02.38.67.47.26 après 19 H. 443870

GIEN, loue garages, 8 m. x 3 m., hauteur 3 m., garage 5 m. x 3 m ,hauteur 2 m., 53 rue Lejardinier. 02.38.67.13.61, après 20 h.

EMPLOIS

DEMANDES EMPLOI

RECHERCHE travaux de peinture, maçonnerie, placo, carrelage, nettoyage de jardin, ravalement façades. Secteu Montargis et alentours. CESU Tél.07.61.02.05.55. 442991

PEINTRE sérieux, avec 26 annnées d'expérience, recherche chez particuliers travaux de peinture, enduit, pose papierpeint, fibre, pose de parquet, lino, propose ravalement extérieur et volet en lasure ou peinture, rafraichissement maison ou apvente ou location, travail soigné, disponible de suite. CESU accepté. Tél. 06.37.10.60.21. (Richard).

PEINTRE sérieuse avec 21 annnées d'expérience, recherche chez particuliers travaux de peinture. enduit, propose grille et portail extérieur, volets en peinture ou la sure. Travail soigné, disponible de suite, CESU accepté. _ Tél. 06.84.04.97.63 (Angélique).

MACON, 38 ans d'expérience, recherche travaux en maçonnerie : couver ture, rénovation, aména gement, démolition, ravalement, isolation placo, finition, peinture terrasse, carrelage, dallage, pavet, clôture. CESU accepté. Tél.06.84.66.94.25

450468

HOMME sérieux, 20 ans d'expérience, cherche peinture façades et intérieurs, traitement hydrofuge façades et toits pose papier-peint, par quet, lino, porte, fenêtre, velux, placo-plâtre, répa ration volet bois et éléctricité, pose VMC. CESU accepté. Tél.06.44.06.00.20. ou

09.50.88.92.03. 446654

OUVRIER DU BATIMENT 40 ans d'expérience, qualifié électricité, cherche travaux de dépannage éléctricité, éléctromécanique, plombe rie, aménagement comble, placo, isolation. Secteur Courtenay et Montargis. CESU accepté. _ Tél.06.61.97.31.61. 431640

BONNES AFFAIRES

ANTIQUITÉS BROCANTES

ACHÈTE À TRÈS **BON PRIX bijoux** or, argent, plaqué or et fantaisie, chaine, collier, broche, bracelet, gourmette, bague, alliances, boucles dòreilles, etc. _ MI-**CHAEL H. ANTIQUAIRES** ET ASSOCIÉS, tél. 06.30.33.52.28.

447200

447195

ACHÈTE CHER BI-**JOUX ET PIÈCES** DE MONNAIE, bijoux divers en or, platine ou argent, pièces de monnaie en or, argent ou de collection, or dentaire et même bijoux _ MICHAEL. H. cassés. ANTIQUAIRES ET ASSO-CIÉS, 06.30.33.52.28

ACHÈTE TOUTES MONTRES, montre bracelet, montre gousset, montre de poche, carillon, pendule, horloge, toutes marques, automatique, mécanique, quartz, fonctionne ou non. MICHAEL. H. ANTIQUAI-RES ET ASSOCIÉS, tél 06.30.33.52.28



ACHETE bouteilles de vin champagne, alcool, bonnes à boire ou pas, dépl Paris poss. _ M. BAR-DOTTI, tél. 06.09.90.51.34. 445385



ACHÈTE TOUT CE QUI MEUBLE maison, apparte ment, château, tableaux mobiliers, objets, pianos dépl. Paris poss. 06 09 90 51 34 antiqui tebardotti@free.fr



RC439475526.

ACHETE manteaux de fourrure, briquets Dupont, carré Hermès, sac Chanel, dépl. Paris poss Tél. 06.09.90.51.34. antiauiteba dotti@free.fr RC439475526. 445388

MEUBLES

MATELAS + SOMMIER BOIS sur pied, 1.85 x 0.91, bleu Tél. 02.38.93.66.53 HR. 449649

JARDINAGE

TUYAUX RIGIDES, 6 m x 4 cm de diamètre, arroseurs, pompe Honda, 15 € la barre. _ Tél. 02.38.58.33.34.

AGRICULTURE

MATÉRIELS AGRICOLES

VEND JET DE GERBES, à fixer sur remorque, état très bon, marque Doucet, 350 €. _ Tél. 06.72.69.90.27.

RECHERCHE TRACTEUR MC Cormick 523, même en . 02.38.96.10.34, HR. 449646

TRACTEUR SOMECA 300, à vendre, 30 ch., en état de marche, carte grise en règle, 3.000 € 06.86.02.99.42. 448166

DIVERS AGRICULTURE

VEND COUPE DE BOIS sur pied, commune de Corquille roy. _ Tél. 02.38.98.97.29

DIVERS

RECHERCHES

VEND TÉLÉVI SEUR, Sony 80 cm, encore sous ga ranti, facture fournie comme neuve, 300€ Tél. 06.43.90.10.25.

CHASSE PĒCHE

CHASSE

ACTIONS

RECHERCHE ACTIONNAIRES petits et gros gibiers, entre Sully et Lorris, prix pour jeunes chasseurs. _ Tél. 443683



INFO SERVICE

VOYANCE



GRAND VOYANT MEDIUM travail sérieux, résultats surprenants, ts domaines, déplacemt, tous les jours, RC 450003132. PROFESSEUR STAPHA, tél. **06.18.27.88.96.** 447786

MARIAGES RENCONTRES

RENCONTRES

PARTICULIERS

MONSIEUR 77 ANS. honnes valeurs, divorcé, propriétaire, habitant en pavillon, rech. dame 65-75 ans, veuve ou divorcée, douce, curieuse, avec de l'humour, aimant sorties et restos nour partager tous les bons moments et vie à 2 si affinités. _ Ecrire CFP, BP 90 124, 63020 Clermont-Fd cedex 2, sous réf.[DOM-00447169]. 447169

<u>TÉLÉPHONE</u>



JEUNE FEMME 43 a marre de la routine je ch. 1H. pr rel. discrète par tél. ABY. tél. 06.02.19.47.28 appel gratuit RC442035499



ALEXIA, femme instruite. 63 a., ch. homme 60/70 a., pour romance au tél. _ HD, tél. 08.95.10.03.16 0,80 €/min + prix appel RC 487771388.220. 449686



NICOLE, 68 ans, retraité dispo pour rompre solitude et passer du bon emps au tél. RC 501004089. SD, tél. 0895.10.23.43, 0,80 €/min + prix appel 449668



JOLIE BLONDE, célib, rech nvelle histoire sentimen tale par téléphone._ABY, tél.

08.95.10.06.62-0,80 €

/mn + px appel, RC442035499. 443647

Enquête publique unique du 16 mai 2025 (9 heures) au 16 juin 2025 (11 heures)

Projets de révision allégée n°1 et 2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacement (PLUiHD)

Annexe 5 au rapport du commissaire enquêteur

Certificats d'affichage de l'arrêté de mise à l'enquête et de l'avis d'enquête



CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, le responsable de "Agglomération Montargoise".

Certifie que le document "25-79_Arrêté révision allégée 1 et 2 PLUiHD sur les communes d'Amilly et de Vimory - Organisation de l'enquête publique", créé le 24 avril 2025, a été affiché et rendu visible en date du 24 avril 2025 et ce jusqu'au 23 juin 2025 inclus, tous les jours à toutes les heures.

- Sur le(s) support(s) suivant(s) : Borne Tactile, Site internet
- Dans le(s) dossier(s) suivant(s) : Arrêtés

La société A2Display est garante de cette information qui est conforme aux données stockées dans son logiciel.

Fait le 23 juin 2025

Dates d'affichage planifiées pour le document :

24 avril 2025 à 11:41 | 24 juin 2025 à 23:59



Certificat d'affichage

Je soussigné Jean-Paul BILLAULT Président de l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing.

CERTIFIE avoir affiché:

- Sur le panneau d'affichage de l'Hôtel Communautaire,
- Sur la commune d'Amilly rue de la Mairie et devant le terrain cadastré ZM-80,
- Sur la commune de Vimory en entrée de ville nord et sur la route menant à l'aérodrome,

L'avis d'enquête publique concernant les révisions allégées n°1 et n°2 du PLUiHD sur panneaux règlementaires du 29 avril 2025 jusqu'au 16 juin 2025 inclus, date de clôture de l'enquête publique.

Fait à Montargis le 25 juin 2025,

(signature et cachet)





Certificat d'affichage

	Je soussigné DIPATY Gerard
	Je soussigné DIPATY Gerard Maire de la commune de ANILLY
	CERTIFIE avoir affiché en mairie, l'arrêté n°25-79 du Président de l'Agglomération
	Montargoise Et rives du loing en date du 23 avril 2025 relatif à l'organisation de l'enquête
	publique de la révision allégée n°1 et n°2 du PLUiHD à compter de sa réception le25. wil. 2025 et jusqu'au 16 juin 2025 inclus.
	Fait àAnicey
10	(signature et cachet)



Certificat d'affichage

Je soussigné Valerie BASCOP
Je soussigné Valeue BASCOP Maire de la commune de VIMORY
CERTIFIE avoir affiché en mairie, l'arrêté n°25-79 du Président de l'Agglomération
Montargoise Et rives du loing en date du 23 avril 2025 relatif à l'organisation de l'enquête
publique de la révision allégée n°1 et n°2 du PLUiHD à compter de sa réception le
Fait àV'MORY, (signature et cachet)

Enquête publique unique du 16 mai 2025 (9 heures) au 16 juin 2025 (11 heures)

Projets de révision allégée n°1 et 2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacement (PLUiHD)

Annexe 6 au rapport du commissaire enquêteur

Procès-verbal de synthèse du commissaire enquêteur

Enquête publique unique du 16 mai 2025 (9 heures) au 16 juin 2025 (11 heures)

Projets de révision allégée n°1 et 2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacement (PLUiHD)

Procès-verbal de synthèse du commissaire enquêteur

Sommaire du procès-verbal de synthèse

1/	Observations émises durant l'enquête	.2
	Projet de révision allégée n°1 concernant la rue des Pointards à Amilly	
	Examen du dossier d'enquête publique	
	Examen des réponses apportées aux remarques soulevées par les PPA	
	Projet de révision allégée n°2 concernant l'aérodrome de Vimory	
	Mémoire en réponse du procès-verbal de synthèse	

PV de synthèse de l'enquête publique n°E25000041/45 Révisions allégées n°1 et 2 du PLUiHD de la Communauté d'AME

Conformément à l'article R.123-18 du code de l'environnement, qui précise le déroulement d'une enquête publique à l'issue de sa clôture, il appartient au commissaire enquêteur de communiquer au porteur du projet les observations portées par le public sur le registre mis à sa disposition, celles formulées par courrier ou par courriel ou encore exprimées oralement au cours de cette enquête.

L'enquête publique, ouverte et organisée suivant l'arrêté communautaire n°25-79 du 23 avril 2025, s'est déroulée sans incident du 16 mai 2025 à 9 heures au 16 juin 2025 à 11 heures. Son déroulement a respecté les prescriptions de cet arrêté.

Le commissaire enquêteur a pu constater que la publicité en a été assurée conformément aux dispositions réglementaires dans deux journaux locaux et par affichage dans les lieux prévus.

Trois permanences du commissaire enquêteur ont été tenues en Mairies de Vimory et d'Amilly ainsi qu'au siège de la Communauté d'AME à Montargis, aux jours et heures indiqués par l'arrêté précité.

1/ Observations émises durant l'enquête

4 personnes se sont présentées lors des permanences, dont :

- Madame Dominique COUSIN, 1ère adjointe au maire de Vimory, pour discuter sur les modifications apportées au zonage de l'aérodrome ;
- deux personnes de Vimory déplorant le survol d'avions au-dessus de leur maison ;
- le propriétaire de la parcelle ZM80 à Amilly, objet du projet de révision allégée n°1, pour expliquer les raisons du projet de reclassement partiel de cette parcelle en zone constructible.

Par ailleurs, aucun courrier ou courriel n'a été communiqué au commissaire enquêteur.

2/ Projet de révision allégée n°1 concernant la rue des Pointards à Amilly

Examen du dossier d'enquête publique

La note de présentation relative au reclassement de la parcelle n°ZM80 à Amilly est suffisamment claire et explicite. Elle comporte l'ensemble des renseignements prévus par la réglementation.

Toutefois, quelques ambiguïtés sont apparues à la lecture de ce document, il est indiqué :

- au § 1.1 : « Cette parcelle est actuellement classée en zone N (naturelle) ; ce classement est incohérent avec la délivrance en amont de l'entrée en vigueur d'un permis de construire. »
- au § 2.3 : « Approuvé par le Conseil communautaire le 27 février 2020, le PLUi-HD est exécutoire depuis le **24 juillet 2020**. »
- au § 3.1.1 : « Dans le cadre de la présente procédure, seule la partie Nord de la parcelle est concernée ; cela représente environ 2 100 m². »
- au 3.1.2 : « Un premier permis de construire a été accordé en 19 décembre 2018 au pétitionnaire, sur les bases du PLUi alors en vigueur, qui classait la parcelle en zone constructible UMB-L-e-H6. Ce même permis de construire a été annulé en juillet 2019. Un

PV de synthèse de l'enquête publique n°E25000041/45 Révisions allégées n°1 et 2 du PLUiHD de la Communauté d'AME

second permis de construire, pour le même projet, porté par le même pétitionnaire, a quant à lui été délivré le **15 juillet 2020**, sur la base du PLUi approuvé en 2009. »

au § 3.2: « La zone Uc, à l'échelle du PLUi-HD est donc augmentée de 2 250 m² environ. »

Le commissaire enquêteur a relevé une contradiction sur la surface concernée par la modification du zonage. Son interlocuteur de l'AME lui a précisé que la surface concernée était bien de 2250 m².

Le commissaire enquêteur s'est étonné que le permis de construire ait été délivré 9 jours avant que le PLUiHD soit applicable. Selon les explications données par l'AME et le propriétaire de la parcelle ZM80, lors de la permanence du 28 mai 2025 à Amilly :

- un premier permis de construire a été accordé en 2018, la parcelle étant constructible ;
- suite à de graves problèmes personnels rencontrés en 2019 par le propriétaire de la parcelle, celui-ci a préféré renoncer à construire sa maison dans l'immédiat ;
- dans le cadre du projet de PLUiHD de la Communauté d'AME, qui a été approuvé le 27 février 2020, et de la réduction de l'artificialisation des sols, imposé désormais par la réglementation en matière d'urbanisme, le permis de construire de 2018 ayant été annulé, la parcelle ZM80 a été classée entièrement en zone naturelle;
- lorsque le propriétaire s'est aperçu que son terrain n'allait plus être constructible, il s'est rapproché du maire d'Amilly qui a reconnu ce préjudice et lui a recommandé de redéposer rapidement son permis de construire, qui a été accordé le 15 juillet 2020, soit 9 jours avant l'entrée en application du PLUiHD de la Communauté d'AME;
- c'est pourquoi, l'AME prévoit aujourd'hui de corriger le zonage en partie nord de cette parcelle, sur une surface de 2250 m², pour un zonage Uc permettant la construction d'une habitation.

Question n°1: Est-il possible de réduire le plus possible la surface de la partie constructible de la parcelle ZM80 à Amilly? Quelle valeur pourrait être retenue pour permettre une réduction de l'artificialisation de cette parcelle?

Examen des réponses apportées aux remarques soulevées par les PPA

En conclusion de la réunion des PPA du 12 décembre 2024, la Direction Départementale des Territoires (DDT) du Loiret a donné un avis défavorable au projet de modification du zonage, en considérant que :

- le permis de construire accordé en juillet 2020 sur la parcelle ZM80, quelques jours avant que le PLUiHD entre en vigueur, aurait dû faire l'objet d'un sursis à statuer dans la mesure où ce permis n'était pas conforme au nouveau classement prévu en zone naturelle ;
- le dossier de révision allégée manque de justifications permettant d'expliquer pourquoi cette parcelle peut être reclassée en zone constructible ;
- il n'y a pas d'intérêt général mis en avant dans le cadre de la procédure ;
- la parcelle ZM80, partiellement boisée et située dans un hameau, ne constitue pas une dent creuse, le classement en zone naturelle est donc justifié.

Dans son avis du 27 mars 2025, la CDPENAF indique que, depuis 2018, deux permis de construire ont été accordés sur la parcelle ZM80, le dernier permis accordé en 2020 est devenu caduc en l'absence de réalisation des travaux. Elle a émis un avis défavorable au projet de

PV de synthèse de l'enquête publique n°E25000041/45 Révisions allégées n°1 et 2 du PLUiHD de la Communauté d'AME

révision n°1 au motif que la modification du zonage n'est pas suffisamment motivée et qu'il aurait dû y avoir un sursis à statuer sur la demande de permis de construire.

Malgré ces deux avis défavorables, l'AME a décidé de poursuivre la procédure concernant le projet de révision allégée n°1 relative au reclassement partiel de la parcelle n°ZM80, située rue des Pointards sur la commune d'Amilly, en zone constructible.

Question n°2 : Comment l'AME peut-elle motiver les raisons de la poursuite de cette procédure de révision allégée n°1 du PLUiHD pour répondre aux remarques de la DDT et de la CDPENAF ?

3/ Projet de révision allégée n°2 concernant l'aérodrome de Vimory

Lors de la première permanence, réalisée à Vimory le 28 mai 2025, plusieurs personnes ont évoqué les nuisances sonores occasionnées par les activités liées à l'aérodrome.

Des drones voleraient régulièrement le soir autour du village. De même, deux habitants d'un hameau de Vimory se sont plaintes du survol d'avions au-dessus de leur maison, probablement lors de l'atterrissage sur l'aérodrome, occasionnant ainsi d'importantes nuisances sonores.

Question n°3 : Quelles mesures peuvent être mises en œuvre pour limiter au maximum ces nuisances sonores et d'éviter le survol des maisons en toute sécurité ?

4/ Mémoire en réponse du procès-verbal de synthèse

Conformément aux dispositions de l'article R.123-18 du code de l'environnement président de la Communauté de l'AME dispose d'un délai de 15 jours pour répondre aux trois questions posées dans le procès-verbal de synthèse du commissaire enquêteur *(échéance prévue le 1^{er} juillet 2025)*.

Fait à Orléans, le 17 juin 2025

Le commissaire enquêteur

signé

Pascal GALLON

Enquête publique unique du 16 mai 2025 (9 heures) au 16 juin 2025 (11 heures)

Projets de révision allégée n°1 et 2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacement (PLUiHD)

Annexe 7 au rapport du commissaire enquêteur

Mémoire en réponse du président de la Communauté d'AME

Révision allégée n°1 et n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Déplacement Urbain (PLUiHD)

Enquête publique du 16 mai 2025 au 16 juin 2025
Réponse au procès-verbal de synthèse du
commissaire enquêteur



1. Observations du public

Quatre personnes se sont présentées lors des permanences, dont une remarque concernant le survol d'avions au-dessus des habitations.

L'AME prend note de cette remarque sans incidence sur la suite du dossier.

2. Révision allége n°1 rue des Pointards à Amilly et n°2 sur l'aérodrome à Vimory

Trois questions du commissaire-enquêteur concernant ce dossier nécessitent une réponse de l'AMF :

Question n°1 : Est-il possible de réduire le plus possible la surface de la partie constructible de la parcelle ZM80 à Amilly ? Quelle valeur pourrait être retenue pour permettre une réduction de l'artificialisation de cette parcelle ?

Réponse de l'AME:

L'AME envisage de réduire la surface constructible afin de permettre la construction d'une maison d'habitation tout en protégeant le caractère naturel du terrain. Ainsi, il est proposé de faire passer la surface constructible de 2250m² à 700m² environ.

Cette emprise permettra la construction d'un pavillon en respectant les règles d'implantation du PLUiHD mais en préservant un fond de jardin en zone naturelle.

Question n°2 : Comment l'AME peut-elle motiver les raisons de la poursuite de cette procédure de révision allégée n°1 du PLUiHD pour répondre aux remarques de la DDT et de la CDPENAF?

Réponse de l'AME:

A l'issue de la réunion d'examen conjoint et malgré les avis défavorables des services de l'Etat, l'AME a souhaité poursuivre cette procédure pour plusieurs raisons :

- La Mairie d'Amilly questionnée à cette période confirmait vouloir corriger ce qu'elle considérait comme une « erreur matérielle » au regard du préjudice subi par l'administré lors du changement de zonage à l'approbation du PLUiHD. L'AME a souhaité aller dans ce sens également.
- La non-réalisation du projet de permis de construire était justifiée par des problématiques personnelles de l'administré qui n'a pas pu réaliser son projet dans les temps.



- Si ce terrain devait rester en zone naturelle, il subsisterait une friche végétale sans aucune possibilité d'urbaniser ultérieurement. Cela serait de plus une source de gêne au quotidien pour les riverains résidant à proximité de cette parcelle laissée à l'abandon. A l'inverse, la construction d'une maison permettrait de ne pas dénaturer le paysage dans un premier temps mais aussi d'apporter une réponse à un projet de construction d'un administré et d'assurer l'entretien de ce même terrain.

Il s'agit donc pour l'ensemble des raisons citées d'une décision permettant de régulariser une « erreur matérielle » afin de réaliser un projet en attente depuis plusieurs années. Cela ne viendra pas nuire au paysage environnant car s'intégrant dans la continuité du tissu bâti existant.

Question n°3 : Quelles mesures peuvent être mise en oeuvre pour limiter au maximum ces nuisances sonores et d'éviter le survol des maisons en toute sécurité ? (Révision allégée n°2 – aérodrome de Vimory)

Réponse de l'AME:

L'aérodrome a été transféré dans sa gestion à l'Agglomération Montargoise en 2007. Depuis, son fonctionnement respecte la réglementation en vigueur à la fois en matière de survol des habitations mais également en termes de sécurité, il n'y a donc pas d'autres mesures à envisager que la réglementation en vigueur et la sensibilisation des utilisateurs de cet équipement.

Montargis, le 26 juin 2025,

Le Président.

Jean-Paul BILLAULT

